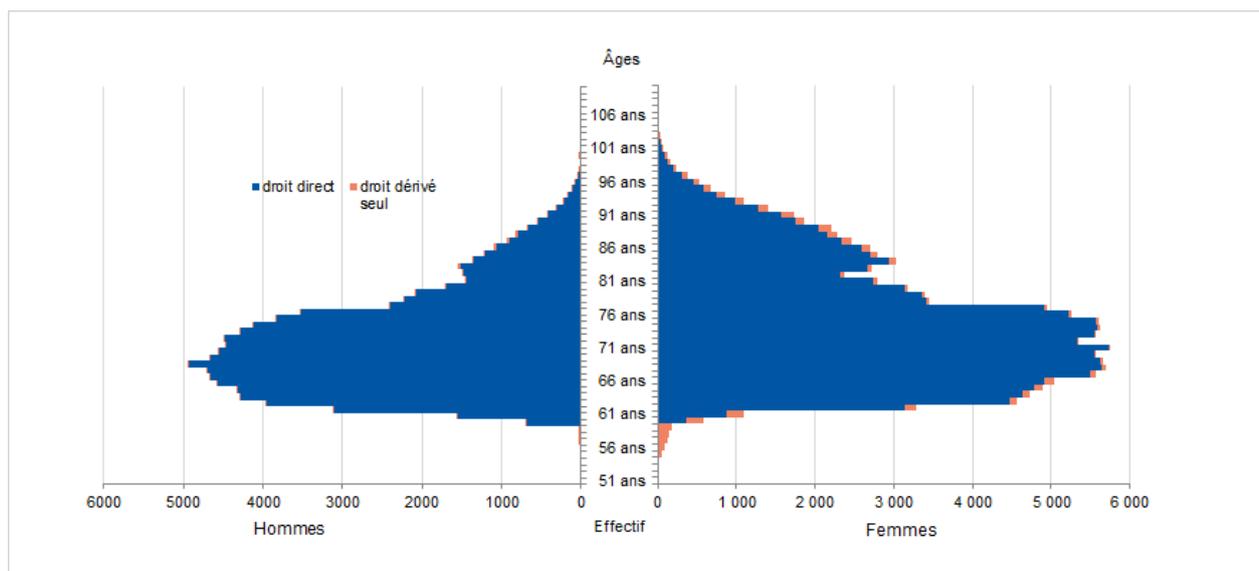
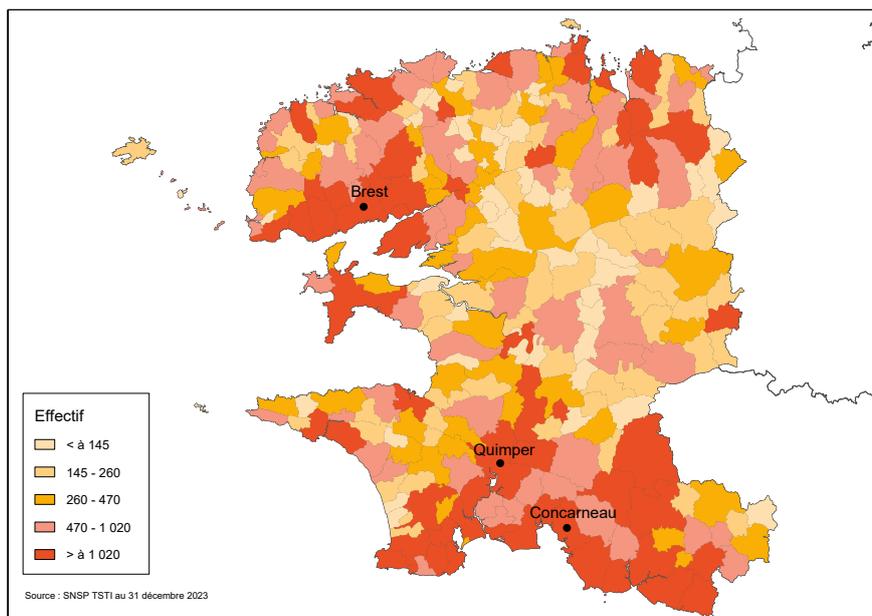


Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 087	7 804	12 891
Droits directs (retraites personnelles)	4 642	5 364	10 006
Droits dérivés (retraites de réversion)	445	2 440	2 885
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	340	393	733
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 348	536	1 884
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,8 ans	63,3 ans	63,1 ans
Droits dérivés	76,5 ans	74,1 ans	74,5 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	92 053	127 942	219 995
Retraités percevant un droit direct seul	88 693	94 824	183 517
Retraités percevant un droit dérivé seul	638	3 914	4 552
Retraités percevant les deux à la fois	2 722	29 204	31 926
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,7%	2,6%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	24 802	10 948	35 750
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,2 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	879 €	718 €	785 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,5%	46,7%	34,7%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Brest</b>			
Nombre total de retraités	9 095	14 824	23 919
Retraités percevant un droit direct seul	8 792	10 385	19 177
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	524	551
Retraités percevant les deux à la fois	276	3 915	4 191
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,0%	5,5%	5,7%
<b>Quimper</b>			
Nombre total de retraités	5 831	8 769	14 600
Retraités percevant un droit direct seul	5 626	6 518	12 144
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	206	225
Retraités percevant les deux à la fois	186	2 045	2 231
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,3%	3,7%	3,9%
<b>Concarneau</b>			
Nombre total de retraités	2 757	4 009	6 766
Retraités percevant un droit direct seul	2 664	2 911	5 575
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	108	116
Retraités percevant les deux à la fois	85	990	1 075
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	2,9%	3,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".